

Atelier de co-conception de la gestion territoriale du porc féral de la Martinique

L'atelier participatif a été réalisé dans le cadre de la thèse de Nicolas DEGRAS qui s'intitule « Gestion participative de la population porcine d'origine férale de Martinique pour le développement d'un marché de niche dans un contexte de production agroécologique ». L'objectif principal de la thèse est d'apporter des éléments pour conserver et valoriser le porc féral de la Martinique. La thèse est financée par la Collectivité territoriale de la Martinique.

L'atelier s'est déroulé le 17 avril 2024, à Le Morne-Rouge au Domaine de l'Émeraude. Cet atelier réalisé par INRAE et le PNRM avait pour objectif de discuter, d'identifier et de coconstruire des modes de gestion du porc féral de la Martinique avec l'ensemble des acteurs (les chasseurs, les agriculteurs, la FDC, la CA, la CTM, l'ONF, l'OFB, la DEAL, la DAAF) en lien avec cet animal. Le terme féral s'applique à une espèce domestique retournée à l'état sauvage.

L'atelier s'appuie sur la méthodologie d'animation participative KCP (Knowledge, Concept, Proposal) constituée de trois phases : partage de connaissance, exploration de concept et élaboration d'un plan d'action. Les thématiques et les participants ont été choisis sur la base d'une étude diagnostic (Degras et al., 2022). Les participants ont été invités à partager leurs connaissances du porc féral.

Les pistes de propositions élaborées dans le cadre de ce travail ont permis d'identifier le champ des possibles en matière de gestion du porc féral de la Martinique, afin de construire sur des bases partagées, le projet de re-domestication de ces porcs féraux de la Martinique entrepris par le PNRM.

Ce document fait la synthèse des discussions, des partages de connaissances et des propositions coconstruites avec l'ensemble des participants lors de cet atelier participatif. Ces propositions ne constituent en aucun cas des propositions contractuelles.



Pour plus d'informations sur cet atelier, contactez : Jean-Luc Gourdine (INRAE) : jean-luc.gourdine@inrae.fr

I/ Une table ronde sur la gestion actuelle du porc féral de la Martinique : quelques éléments clés

Un enjeu pour la production agricole, les randonneurs et l'environnement

Des agriculteurs ont témoigné sur les dégâts sur les cultures (aubergine, tubercules, bananier, plants de cacao, ignames sauvages) causés par les porcs féral et notamment des variétés rares à forte valeur patrimoniale comme l'igname jaune. Ils participent à l'érosion du sentier de randonnée Prêcheur-Grand-Rivière avec la formation de bains de boue creusés dans le sol. Selon un élu, les porcs participent à une mauvaise qualité de l'eau de la rivière de Grand-Rivière. Ils représentent par ailleurs un danger pour les randonneurs.

Importance culturelle et gastronomique

Le porc féral est perçu comme un patrimoine pour les chasseurs, avec une viande de qualité reconnue. Sa chasse fait partie intégrante de la culture des communes du Nord et est issue de savoirs traditionnels transmis de père en fils.

Moyens de régulation actuels

Actuellement, les agriculteurs impactés contactent les chasseurs pour réguler les porcs sur leur exploitation agricole. Plusieurs techniques de régulation sont utilisées : la chasse au fusil, avec ou sans chien, les pièges à nœuds coulant et à cage. Des fosses de plusieurs mètres sont également creusées et cachées afin que les porcs y tombent.

Perception de la chasse par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Martinique

La chasse au porc féral est une pratique illégale car le porc féral est une espèce domestique et ne peut être chassé, ne faisant pas partie de la liste des espèces chassables de la Martinique. Le président de la FDC, préconise l'utilisation du terme régulateur pour qualifier ces « chasseurs » et il reconnaît la nécessité de réguler la population porcine férale.

Perception du porc féral par les institutions de l'environnement

Le porc féral est perçu comme une espèce exotique envahissante pour l'ONF et l'OFB. Selon une étude réalisée par l'OFB sur les espèces exotiques envahissantes présentes dans la Réserve Biologique Intégrale (RBI) de Prêcheur et de Grand Rivière, le porc a été l'espèce la plus observée avec une densité de population estimée à 30 individus par km². Ces instituts estiment que cette densité est importante et une régulation est nécessaire pour diminuer la pression sur la forêt.

Le terme **éradication** a été mal perçu par les chasseurs présents dans la table ronde et un représentant de la mairie de Grand Rivière. Néanmoins, un consensus s'est établi sur l'impératif de réguler les effectifs de porcs féral à une densité convenable sans pour autant les éradiquer de la forêt.

II/ Partage de connaissances en sous-groupes

Les connaissances partagées autour des moyens de régulation des porcs féral

Atouts :

- Le porc féral aurait un potentiel de haute charcuterie et de viande de haute qualité à l'image du jambon ibérique ;
- Mobiliser les chasseurs existants en Martinique qui possèdent des savoirs traditionnels hérités, dans les réflexions de gestion des porcs féral ;
- Elaborer une stratégie de régulation différenciées selon les zones (forêts et zones agricoles) et les saisons (sèche et pluie), avec un effort de chasse plus important en RBI. ;
- Ce porc contribue au développement durable et à l'autonomie alimentaire du territoire ;
- Approfondir les connaissances sur l'éthologie du cochon (alimentation, comportement, déplacement) ;

Opportunités :

- Impliquer les chasseurs existants dans la gestion et la récupération de la viande de porc féral post-régulation ;
- Elever le porc dans son milieu naturel et structurer la filière pour valoriser la viande de porc féral ;
- Développer une solution de gestion spécifique à la Martinique et protéger les exploitations agricoles du Nord ;

Faiblesse :

- La forêt des versants Nord des flancs de la Montagne Pelée est un milieu difficilement accessible ce qui pose des problèmes pour réguler et ramener les carcasses ;
- Les porcs ont un impact sur la biodiversité (via la consommation d'œufs de tortue marine et de souches d'ignames traditionnelles en forêt...)

Menaces :

- Absence de statut réglementaire pour réguler le porc féral ;
- Risque pour la sécurité des randonneurs en particulier en cas d'alimentation des porcs par les touristes ;
- Risque sanitaire liés à l'abandon des carcasses post-régulation avec le développement de nuisibles (rat, mangouste) ;

Lors de ce partage de connaissances, une piste de régulation permettant une valorisation a été identifiée : capturer des groupes d'animaux à l'aide de corral, transférer les porcs chez des agriculteurs présélectionnés dans un dispositif approprié, identifier les individus, effectuer des analyses sérologiques et sanitaires pour vérifier leur aptitude à la consommation, et les nourrir avec des ressources locales.

Les connaissances partagées autour de la re-domestication du porc féral et des services potentiels

Atouts :

- Potentiel économique pour l'éleveur avec la création d'une filière de niche en agroforesterie incluant la transformation de produits à forte valeur ajoutée et la vente en circuit court ;
- Caractériser les conditions naturelles pour mieux l'adapter en élevage et limiter l'écart de qualité entre la viande sauvage et la viande issue de l'élevage.

Faiblesse :

- Les zones d'élevage en Martinique sont limitées par la faible superficie de l'île et la pollution au chlordécone ;
- Les espaces naturels et les nouvelles réglementations qui en découlent se seraient imposés aux communautés locales sans tenir compte de leurs avis et des coutumes existantes dans ces milieux ;
- La re-domestication des porcs féral nécessite des connaissances et des infrastructures spécifiques

Opportunités :

- Création d'une appellation spécifique à la Martinique, pour valoriser le porc féral, telles que Juanaceara, « Porc Noir » ou « Cochon Planche » de la Martinique ;
- Capturer les porcs féral en les sélectionnant sur leur génétique Créole et en les valorisant via un label.
- Mettre en place un élevage plein-air de porc féral, en tenant compte du bien-être animal, nourri avec une alimentation à base de ressources locales et sans OGM.
- Partage d'expérience autour de la filière porcine AOP et AOC corse pour s'en inspirer ;
- Les éleveurs auraient besoin d'un accompagnement financier, par les institutions. Quels fonds disponibles ?

Menaces :

- Danger à ce que le développement d'un marché de niche ne se transforme en élevage intensif ;
- La re-domestication pourrait entraîner une perte de qualité de la viande ;

III/ Une exploration de solutions possibles de gestion du porc féral

Groupe 1 : Une forêt sans dégâts de cochon	Groupe 2 : Un cochon redomestiqué	Groupe 3 : Un cochon multiservices
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser la régulation de la chèvre et du cochon (pouvoir du maire) à l'échelle de la commune ou de la préfecture (L211-10CR). - Location ou mise à disposition de moyens matériels de piégeage sophistiqué via la mutualisation des moyens. - Créer une association pour contrôler la gestion de la régulation et permettre la commercialisation compte tenu de la demande actuelle de viande de porcs féral très appréciée de la population locale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le porc est une ressource alimentaire pour l'île. Il serait intéressant de réaliser une étude sur la qualité de la viande en fonction de différents types d'alimentation. - Créer une marque pour la commercialisation de la viande. - Réaliser une domestication progressive des porcs avec une zone tampon avant capture, une petite réserve naturelle, boisée mais clôturée pour réaliser une zone d'apprivoisement, puis une zone de domestication. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un label pour valoriser les porcs sauvages en sous-bois et les porcs Créole semi-domestiqués vivant librement en forêt. - Faire du porc féral un emblème du Nord de la Martinique, pour une appropriation de la population. Promouvoir la race auprès des touristes grâce à des visites d'élevages et une ferme pédagogique. - Attraction touristique. Proposer aux touristes, la chasse de loisir et de luxe du cochon féral avec un guide.

Parmi toutes les solutions explorées par les participants, deux à trois pistes d'actions ont été sélectionnées par groupe afin d'être transformées en projet. Ces projets font l'objet d'une synthèse de propositions et sont présentés à la page suivante.

IV/ Synthèse des propositions retenues par les participants (7 projets coconstruits)

Groupe 1 : Une forêt sans dégâts de cochon

Primes et aides financières à la capture et la structuration de la filière : pour encourager la régulation des populations par les professionnels et les usagers (chasseurs, agriculteurs), ainsi que la valorisation de la viande dans le cadre d'une filière d'excellence. Le montant de la prime à la capture serait basé sur des indicateurs de suivis (nombre de captures). Pour structurer la filière de cochons Créole, les primes et aides financières devront intervenir à toutes les étapes de structuration de la filière. Pour déterminer ces aides, des études seraient nécessaires, notamment sur les données des populations de porcs féral (nombre, répartition) ainsi que des entretiens pour recueillir des témoignages locaux et les retours d'expérience d'autres territoires en termes de gestion population (capture) et en termes de filière de production de viande d'excellence. Ces primes seraient financées par divers acteurs, tels que les services de l'état (DAAF, DEAL), les services instructeurs de fonds européens CTM, structures intercommunales, ONF, Chambre d'Agriculture, PNRM en tant qu'accompagnateur dans le cadre d'appels à projets et des fonds privés. Le projet nécessiterait la mise en place de groupes de travail pour élaborer un plan d'actions global impliquant l'ensemble des acteurs de la filière, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges sur la qualité de la viande, la génétique et la définition des modalités de versements des aides.

Une brigade de lutte locale impliquant des chasseurs de porcs féral existants : pour réduire la pression du porc féral sur les enjeux du Nord de l'île tels que la protection des cultures, la sécurité des personnes et de la préservation de la biodiversité. Cette brigade nécessiterait une formation technique et de sécurité garantissant des brigadiers un bon niveau de connaissances et de compétences techniques. Une étude technico-économique serait nécessaire pour dimensionner les infrastructures nécessaires à la hauteur des objectifs à atteindre (nombre de pièges). Il s'agirait également d'élaborer des arrêtés préfectoraux ou municipaux pour reconnaître et autoriser l'action de régulation de ces personnes sur les porcs féral. La mise en place d'une telle brigade nécessiterait la création d'une association de chasse et/ou l'appui de la fédération départementale des chasseurs de la Martinique, avec la création d'un salarié animateur qui ferait appel à des brigadiers défrayés. Une permanence téléphonique serait créée pour répartir les actions nécessaires aux acteurs gestionnaires des réserves biologiques (ONF) et zones agricoles (commune). Cette brigade pourrait être financée par plusieurs acteurs, tels que l'état, les collectivités (CTM et CAP Nord) et/ou le PNRM.

Statut réglementaire de la régulation du porc féral de la Martinique : ce projet a pour principaux objectifs d'autoriser la régulation et éventuellement la commercialisation des produits qui en sont issus pour sortir les chasseurs informels de l'illégalité, créer une source de revenu pour les communautés locales du Nord et de rendre possible une action publique (action directe, financements). Ce projet se structurerait en 4 étapes : autorisation d'un test de régulation sur 2 ans, autorisation de la régulation à long terme, autorisation de la consommation et de la commercialisation, évolution réglementaire pour faciliter la régulation des espèces domestiques dans les DOM (le problème de régulation concerne la Martinique, la Guadeloupe -Les Saintes- et la Réunion). Ce statut réglementaire serait élaboré en impliquant les communes et la DAAF, dans la mesure où la gestion des animaux divagants est de la compétence du maire. Un point de vigilance est mis en lumière pour bien adapter ce statut réglementaire au contexte local (difficulté d'accès de la forêt et importance culturelle du porc féral).

Groupe 2 : Un cochon redomestiqué

Organisation et sauvegarde : Créer une dynamique collective pour la sauvegarde et la valorisation du porc féral sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour préserver la race, favoriser une alimentation locale et développer une filière de production locale. Cette SCIC impliquerait tous les acteurs en lien avec le porc permettant de travailler en commun en menant des réflexions sur des sujets tels que la valorisation des coproduits de culture, la valorisation des connaissances et des savoirs traditionnels, ainsi que la mise en relation des forces et faiblesses des acteurs. Cette SCIC nécessiterait

un lieu de rencontre et mobiliserait des outils de concertation afin d'identifier des éléments en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du porc féral.

Transformation de la viande de porc féral : pour fournir des produits transformés labellisés de qualité (rillettes, saucisse, jambon), avec des porcs féraux nourris à partir d'aliments issus du jardin ou d'écart de triage. Ces produits seraient valorisés dans des restaurants, épiceries fines et boucheries pour créer de la valeur ajoutée et contribuer à une alimentation saine. Les éleveurs et les agriculteurs devraient se structurer en coopérative et être accompagnés financièrement par la Chambre d'Agriculture, la DAAF, les fonds européens et la CTM. Les éleveurs de la coopérative devraient se former à la transformation de la viande de porcs féraux par un des organismes de formation. Un partenariat avec les coopératives et les supermarchés serait nécessaire pour valoriser les écarts de triages et les fruits et légumes invendus en alimentation porcine. La viande issue de ces élevages serait transformée dans un atelier d'agro-transformation par des acteurs du territoire. La production serait encadrée par l'intermédiaire de l'élaboration d'un cahier des charges strictes et sans failles.

Groupe 3 : Un cochon multiservices

Un label autour du porc Peléen : pour valoriser le porc féral à travers une viande d'excellence jusqu'à l'exportation par exemple au salon de l'agriculture. Ce label à intérêt patrimonial favoriserait un développement économique en produit porcine de qualité, en favorisant la création d'emplois et d'activités sur le territoire. Le terme « peléen » du label fait référence à la Montagne pelée qui est un volcan de type peléen montrant l'ancrage territorial de ces porcs vivants au Nord de l'île sur les flancs de ce volcan. Plusieurs acteurs seraient impliqués dans ce projet, agriculteurs, mairies, ONF, OFB, chasseurs, DAAF, services de transformation des aliments, CTM, traiteurs et restaurateurs, PARM et, le PNRM en tant que porteur de projet. Ce label aurait un usage essentiellement gastronomique pour le développement d'un marché de niche. Ce label s'adresserait à des agriculteurs et éleveurs situés près du milieu de vie du porc féral pour permettre son élevage en milieu sauvage autour des exploitations agricoles et le dédommagement économique pour les dégâts causés. Les exploitations des agriculteurs seraient protégées par des clôtures et des répulsifs. Des études complémentaires seraient nécessaires pour attester de la qualité de la viande notamment sur : l'effet de l'alimentation et du milieu sur la qualité (élevage plein-air proche des forêts du Nord), sur l'éthologie et le comportement du porc en milieu naturel, les effets de la transformation (technologique) sur la qualité.

L'élevage semi-domestique à usage pédagogique (agrotourisme) : pour aboutir à un porc semi-domestique et touristique. Ce projet permettrait de structurer les agriculteurs avec un projet d'agrotourisme autour du porc féral afin qu'ils s'approprient cette ressource. Une ferme spécifique serait créée, offrant des attractions touristiques où les visiteurs pourraient chasser et consommer la viande de porcs féraux sur place. A travers cette ferme pédagogique, les agriculteurs locaux seraient impliqués en mettant à disposition des terrains agricoles sur lesquels un aménagement permettrait des activités agrotouristiques, telles que des zones d'alimentation des porcs près des exploitations agricoles, des sentiers pédestres et des points de vue pour découvrir les porcs, des restaurants, des parkings et des sanitaires. Des partenariats pédagogiques avec les lycées agricoles pourraient également être réalisés. Les participants estiment que cet aménagement offrirait une plus-value pour les agriculteurs permettant de transformer les problèmes en solution lucrative. Ce projet impliquerait plusieurs acteurs tels que l'Office du tourisme, les agriculteurs, les mairies, l'ONF, l'OFB, les chasseurs, la DAAF, des services de transformation des aliments, les restaurateurs, le PARM ainsi que le PNRM.

Emergence d'une nouvelle dynamique aux attentes importantes. Les participants s'accordent sur le fait que :

- Le porc féral de Martinique est un patrimoine de la Martinique, offrant une opportunité de valorisation avec des enjeux de développement économique pour le Nord de l'île.
- Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de réguler la population de porcs féraux afin de réduire les dommages causés sur les écosystèmes et à l'agriculture, tout en préservant cette ressource patrimoniale et privilégiant sa valorisation.
- La régulation des porcs féraux nécessite des chasseurs spécialisés avec une connaissance de la forêt, du comportement des porcs (risque d'attaques important) et doté de bonnes aptitudes physiques.
- Le terme « éradication » a été remis en question au profit d'une approche visant à « libérer la pression de la forêt », reflétant l'objectif de régulation sans nécessairement chercher à les éliminer. Il a été souligné qu'une stratégie différenciée selon les zones de l'île (forêt sous réserve biologique, sentier pédestre, zone agricole) est nécessaire en tenant compte des spécificités de ces zones, telles que les difficultés d'accès et les enjeux locaux.
- L'enjeu de biodiversité n'est pas ressorti comme prioritaire, mais plutôt comme l'un des enjeux à prendre en compte en plus de la sécurité des personnes et de la protection des cultures.
- Les acteurs sont conscients de la lenteur administrative et du risque que ces projets s'oublient. Pour pallier cela, les acteurs ont souhaité une deuxième rencontre dans 6 mois durant une matinée afin de maintenir une dynamique collective, faire un état d'avancement des projets entrepris à l'issue de ces ateliers et d'apporter des compléments d'information au sujet de la gestion du porc féral de Martinique.

INRAE a réaffirmé son engagement à soutenir le projet de re-domestication du PNRM en tant qu'organisme de recherche et à accompagner toute démarche en lien avec l'acquisition de connaissances sur des questions d'alimentation, de transformation et de génétique. INRAE compte sur la mobilisation des acteurs pour ne pas laisser retomber la dynamique engagée.

Remerciements : *L'équipe d'organisation tient à exprimer ses sincères remerciements à tous les participants de l'atelier : les chasseurs, les agriculteurs, les représentants de la FDC, les représentants des institutions martiniquaises dont la Chambre d'Agriculture de Martinique, la CTM, l'ONF, l'OFB, la DEAL, la DAAF pour la confiance qu'ils nous ont accordée et pour avoir pris le temps de partager leurs expériences. Nous remercions également le PNRM pour la mise à disposition des moyens humains et matériels ainsi que Christelle Biamba chargée de la logistique de l'atelier. Cette étude a été financée par le projet « Cochon Créole de la Martinique » du PNRM et la Collectivité Territoriale de la Martinique dans le cadre de la thèse de Nicolas DEGRAS.*

Acronymes : CA : Chambre d'Agriculture de la Martinique ; CAP Nord : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ; DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ; DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; FDC : Fédération Départementale des Chasseurs de la Martinique ; FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural ; KCP : Knowledge - Concept - Proposal ; ONF : Office National des Forêts ; OFB : Office Français de la Biodiversité ; PARM : Pôle Agro ressources et de recherche de Martinique ; PNRM : Parc Naturel Régional de Martinique. RBI : Réserve Biologique Intégrale.

Rédaction : DEGRAS, N¹ ; LABATUT, J² ; ALEXANDRE, G¹ ; MANDONNET, N¹ ; FANCHONE, A¹ GOURDINE, J-L¹ ;

¹INRAE, UR ASSET, Petit-Bourg (Guadeloupe), France ; ²LISIS, CNRS, ESIEE, Paris, INRAE, Univ Gustave Eiffel, F-77454, Paris, France